Centre de santé et de services sociaux
des Sources

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance : PRESCRIPTION D'UNE THROMBOPROPHYLAXIE CHEZ LES PATIENTS ADMIS À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE		N° de l'ordonnance : OC-46
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑ Si oui, lequel :	Date de mise en vigueur : Décembre 2011	Date de révision :
Professionnels habilités : Pharmaciens du CSSS des Sources		
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) : Unité de courte durée		
Groupe cible ou situation clinique visée : Patients admis à l'unité de courte durée du CSSS des Sources		
Activités réservées : Précise les activités auxquelles l'ordonnance collective réfère selon les professionnels visés. ‣ Initier la thérapie médicamenteuse selon une ordonnance. ‣ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		

INDICATION :

- Pour tout patient admis à l'unité de courte durée, la pharmacie évaluera le besoin en thromboprophylaxie, si non déjà fait par le médecin admettant le patient.

CONDITION D'INITIATION :

- Le pharmacien initiera une prophylaxie à l'enoxaparine (Lovenox®) à la dose de 40 mg sous-cutanée q 24 heures. Si la clairance à la créatinine est inférieure à 30 mL/min., la dose sera diminuée à Lovenox® 30 mg sous-cutanée q 24 heures lorsque le patient répondra aux critères de risque décrits plus bas dans la directive.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Prévenir des événements thromboemboliques chez un patient admis en médecine.

CONTRE INDICATIONS :

- Saignement actif.
- Thrombocytopénie induite à l'héparine.
- Décompte plaquettaire inférieur à 50 x 10^9/L.
- Saignement intracrânien inférieur à 5 jours.
- Problème de coagulation majeur.
- Lésion à risque de saignement élevé (ulcère actif, ACV massif, ...).
- HTA grave non maitrisée.
- Traitement avec un anticoagulant oral (Coumadin, Sintrom®, Pradax, Xarelto, ...).
- Niveaux de soins 1 et 2.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :

- Référer au médecin si le patient présente une contre-indication à l'utilisation de la thromboprophylaxie mais qu'il présente un risque modéré à élevé d'événement embolique.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :

- Débuter un traitement avec l'enoxaparine (Lovenox®) à la dose de 40 mg sous-cutanée q 24 heures, mais ajuster la dose si la clairance à la créatinine est inférieure à 30 mL/min. à Lovenox® 30 mg sous-cutanée q 24 heures quand un patient est défini comme étant à risque modéré d'événement embolique, et ce, dans un délai de 48 heures.

L'évaluation du risque sera effectuée selon le guide suivant :

a) Pathologies ciblées et requérant une prophylaxie si une immobilité plus que 72 heures

- ❑ Insuffisance cardiaque décompensée.
- ❑ Maladie respiratoire sévère (MPOC) décompensée.

b)

- ❑ Patient confiné au lit plus que 72 heures, si au moins un facteur de risque associé.

c) Facteurs de risque

Pathologies reliées au patient :

- ❑ Cancer actif
- ❑ Maladie inflammatoire de l'intestin
- ❑ Insuffisance cardiaque
- ❑ ACV récent
- ❑ Chirurgie
- ❑ Septicémie
- ❑ Grossesse / Post partum

Facteurs de risque reliés au patient :

- ❑ Thrombophilie
- ❑ Âge 60 ans et plus
- ❑ Varices
- ❑ Tabagisme
- ❑ Traitement oestrogénique (C.O./HTR)
- ❑ Désordre myéloprolifératif
- ❑ Trauma (majeur ou extrémités inf.)
- ❑ Traitement de cancer
- ❑ ATCD thromboembolie
- ❑ Insuffisance respiratoire (ex. : MPOC)
- ❑ Immobilité plus que 72 heures
- ❑ Obésité (IMC plus que 30)
- ❑ Syndrome néphrotique
- ❑ Cathéter veineux central

- Planifier les formules sanguines complètes au jour 0 puis aux 3 jours jusqu'au jour 14 ou avant, si arrêt de la thromboprophylaxie.

SOURCES :

- CHEST 2008.
- Ordonnance collective – Prescription d'une thromboprophylaxie chez les patients médicaux admis à l'unité de médecine du CSSS de Memphrémagog (OC-CSSSM-DHAR-40).

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigé par : Véronique Leroux, pharmacienne (22 novembre 2011) **Personnes consultées :** › Comité de pharmacologie › Dr Yves Léger, Chef du département clinique de médecine générale (Novembre 2011)	
PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvée par la DSI :	
Brigitte Langlois	Décembre 2011 Date
Approuvée par le CMDP :	
Dre Martine Robinson	11.12.21 Date